



Affaires étrangères et européennes

Toutes et tous dans l'action le jeudi 21 janvier 2010 !

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires appellent les personnels à une journée d'action et de grève le jeudi 21 janvier 2010. Elles dénoncent ainsi la situation faite aux services publics et à leurs agents dans le cadre de la RGPP.

Notre ministère est touché de plein fouet par ces décisions budgétaires.

Abandon de missions

| | |
|--|--|
| Aujourd'hui la politique de délivrance des visas relève de l'IMINIDSO | Demain l'état civil consulaire sera abandonné à « la Préfecture des Français de l'Etranger » installée à Nantes |
| Un projet de privatisation du réseau culturel est en cours avec la création d'une agence culturelle à statut d'EPIC | Dans 3 ans l'ensemble du réseau culturel pourrait passer sous la coupe d'un opérateur à l'instar du réseau d'influence économique transféré à Ubifrance |
| Dans le cadre de la mutualisation des moyens, les services « gestion administrative et paie » vont être transférés au Ministère des Finances (ONP) | Dans le cadre du principe d'universalité du réseau affirmé dans le Livre Blanc la transformation d'une trentaine d'ambassades en « postes de présence diplomatique simple à format allégé et simplifié » aura pour conséquence une réduction drastique de nos effectifs à l'étranger |
| L'externalisation de nombreuses fonctions conduit inévitablement à la détérioration de l'accueil et du service rendu aux usagers | A l'étranger la mise en place d'une administration électronique irréaliste remet en cause l'aide précieuse apportée à nos compatriotes expatriés les plus démunis |

Une telle saignée dans nos missions, sans précédent, est synonyme de graves détériorations des conditions de travail des agents, de difficultés d'affectation dans notre réseau à l'étranger et d'un démantèlement inacceptable de notre ministère.

Suppressions d'emplois

Avec 34.000 nouveaux emplois supprimés dans la Fonction publique, l'année 2010 s'annonce comme la pire dans ce domaine depuis des décennies. Au rythme actuel, de 2003 à 2012, ce seront entre 250 000 et 300 000 emplois publics qui pourraient être rayés de la carte !!!

Là encore notre ministère n'est pas épargné.

Au MAEE la RGPP1 va supprimer 700 ETP de 2009 à 2011. Avec la RGPP2 400 ETP devraient être supprimés dans un cadre triennal 2012- 2014. TROP, C'EST TROP !

Entre 1995 et 2012 ce sont plus de 18,5% de nos effectifs qui auront été supprimés par le biais des non-remplacements de fonctionnaires, des non-renouvellements de contractuels, et la mise en place d'un véritable plan de licenciement pour les agents de recrutement local .

Comment prétendre préserver l'universalité du réseau tout en lui appliquant une réduction drastique de ses effectifs toutes catégories confondues ? L'objectif recherché n'est-il pas de provoquer un dysfonctionnement général de nos services susceptible de justifier à terme des projets de privatisation ?

Perte de pouvoir d'achat

La valeur du point, seul élément salarial commun à tous les personnels de la Fonction publique, est en chute d'environ 8% par rapport à l'indice des prix à la consommation depuis le 1^{er} janvier 2000.

Avec 0,5% d'augmentation prévue en 2010, la dégringolade ne peut que s'accroître.

De plus en plus, on observe une « smicardisation » des niveaux de traitements.

Quelques exemples suffisent à le démontrer :

- en catégorie C, avec 7 ans d'ancienneté, on ne gagne que 15 euros de plus que le SMIC,
- en catégorie B, la nouvelle réforme place le traitement de départ à 1,07 du SMIC,
- le recrutement en catégorie A ne s'effectue plus qu'à 19,6% au-dessus du SMIC.

En outre, la mise en place de la PFR (Prime de Fonction et de Résultat) va introduire une **individualisation du salaire**. C'est une remise en cause de la grille indiciaire et la porte ouverte à la rémunération à la « tête du client ». En effet, une grande part de notre rémunération sera déterminée en fonction de l'emploi occupé et du mérite que notre hiérarchie nous accorde.

Attaque du statut

Les attaques contre le Statut général des Fonctionnaires s'accroissent : la loi dite de « mobilité » adoptée en août 2009, permettra désormais de réorienter vers une autre administration, voire vers le privé, des fonctionnaires dont le service aura été restructuré et de mettre en disponibilité d'office ceux qui refuseront leur nouvelle affectation. En d'autres termes, cette loi ouvre la voie à des licenciements secs de fonctionnaires.

Avec la CGT, continuons d'exiger le retrait de cette loi !

Seule une mobilisation massive permettra de contrecarrer les mesures RGPP de démantèlement du service public.

C'est pourquoi la CGT/MAE appelle l'ensemble des personnels, syndiqués ou non, à faire grève et à manifester le 21 janvier 2010